

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LOUVATANGE****SEANCE DU 06 décembre 2024****Nombre :**

- de conseillers en exercice : 7
- de membres présents : 4
- de votants : 4

Date de convocation :

27/11/2024

Date d'affichage :

11/12/2024

N° de délibération :

029-2024

L'an deux mil vingt quatre, le six décembre à 14h00, le Conseil Municipal de Louvatange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de mairie, sous la présidence de M. Martial MATZ, Maire.

Présents : Martial MATZ, Valérie BIDAL, Nicolas VUILLEMENOT, Jérôme FASSET, Mickaël REBILLET (arrivé à 20h15)

Absents excusés : Olivier GUILLEMIN, Valérie POCARD

Secrétaire de séance : Valérie BIDAL

Objet : *Tarifs salle communale à compter du 06 décembre 2024 pour toutes réservations après cette date*

Compte tenu de la facturation du ramassage des ordures ménagères, le Conseil Municipal décide de pratiquer les tarifs suivants pour la location de la salle, à savoir :

Habitants de la commune

Location de la salle le week-end avec la vaisselle 60 €

Personnes de l'extérieur

Location de la salle le week-end (2 jours) avec la vaisselle 220 €

Location à la journée (hors jours fériés, hors week-end du vendredi au dimanche)
50 €/jour

Consommation électrique : 0.30 € kW

Association « Sans Souci » : 6 week-ends par an gratuits

Association Les Cavaliers : 50 € la semaine du lundi 10h au vendredi 16h.

La Commune se réserve

- 1 week-end en Novembre pour le Téléthon
- un week-end en Décembre pour la fête de Noël du village.

Une attestation d'assurance est à fournir.

Une caution sera demandée à la remise des clés

- Pour les habitants du village : 200 €
- Pour les extérieurs : week-end et semaine : 500 €

Ces montants ne s'appliquent pas aux associations communales dont le montant forfaitaire est fixé à 30 €.

A ces montants s'ajouteraient, pour ceux qui ne rendraient pas les locaux dans un état de propreté correcte, ou pour ceux qui ne désirent pas effectuer de nettoyage, les frais de nettoyage et de récurage.

TARIFS DE REMPLACEMENT DU MATERIEL CASSE

- verre	1.50 €
- assiette	3.00 €
- couvert	1.50 €
- pot à eau	10.00 €
- bol	3.50 €
- tasse	2.00 €
- chaise	50.00 €
- table	150.00 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an

Pour extrait conforme

Le/la secrétaire
Valérie BIDAS



Le Maire
Martial MATZ

